

Réunion des gestionnaires de cours d'eau provinciaux et régionaux du CRDG

08/03/2013

Ordre du jour

- pour le suivi des engagements de votre service dans le PA 2011-2013 du CRDG :
jusqu'à présent, les fiches de suivi ont été complétées par nos soins selon les informations reçues de votre part. Nous vous enverrons ces jours prochains, pour information, la dernière version disponible, celle qui couvre la période 2011-2012.
L'approbation finale des fiches de suivi par votre service ne sera demandée qu'en fin de programme, càd en **fin 2013**.
Nous pourrions néanmoins réactualiser ces fiches ensemble lors de notre rencontre, si vous le souhaitez.

- pour l'inventaire des points noirs du CRDG :
la Cellule de coordination a effectué un « toilettage » et un réencodage (selon prescrits de la RW) de l'inventaire des points noirs sur les principaux cours d'eau (= anciennes données). Nous y avons ajouté de nouvelles données fournies en 2011 et 2012 par les bénévoles qui ont parcouru les plus petits cours d'eau.
Nous souhaitons vous présenter, sous la forme du nouveau support cartographique numérisé du CRDG, le résultat de ce travail pour les types d'atteintes qui vous concernent en tant que gestionnaires de cours d'eau.
Il est en effet nécessaire que vous puissiez approuver l'inventaire qui concerne les données de votre compétence (entraves à l'écoulement, ouvrages dégradés -cfr campagne en cours-, érosion naturelle des berges, protections de berges dégradées).
Nous avons aussi souligné le caractère prioritaire de certains points noirs. Il convient aussi de recueillir votre adhésion sur ce choix.
Les partenaires communaux ont aussi été invités à approuver l'inventaire complet des points noirs sur leurs territoires respectifs.
L'ensemble de l'inventaire des points noirs sera par la suite soumis à **l'approbation de la prochaine assemblée générale du CRDG, fixée au 29 mars**.

- pour les engagements de votre service dans le PA 2014-2016 du CRDG :
le Conseil d'administration du CRDG a proposé d'appliquer la procédure utilisée lors de l'élaboration du programme précédent (en 2010) car elle avait été concluante. Il s'agit donc de travailler essentiellement dans la continuité du programme en cours (lequel s'achèvera fin 2013).
La note de recommandations que nous vous présenterons pour vous aider à formuler vos nouveaux engagements est donc similaire à celle de 2010.
Veuillez noter que l'ensemble du PA 2014-2016 sera ensuite soumis à **l'approbation de l'assemblée générale du CRDG suivante, qui aura lieu en juillet ou en août**. Le nouveau protocole d'accord (yc l'inventaire des points noirs et les actions 2014-2016) doit en effet être communiqué au SPW pour le 22 août au plus tard).